



Figure I.3 : Répartition de la valeur ajoutée entre acteurs du système alimentaire en France en 2015. Sur 100 euros d'achats alimentaires, seuls 6,5 euros reviennent aux agriculteurs français.
Source : Les Greniers d'Abondance CC BY-NC-SA, d'après Boyer (2020)⁵³

Sur 100 euros d'achats alimentaires, seuls 6,5 euros sont perçus par les agriculteurs français⁵² (Figure I.3). Le reste est majoritairement capté par des acteurs bénéficiant d'un fort pouvoir de négociation suite à la concentration économique historique des secteurs de l'agro-fourniture, de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution (**voir IV. Les obstacles à surmonter**).